



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ESSONNE

PROJET D'ARRÊTÉ

**Déclarant d'Intérêt Général,
au titre de l'article L.211-7 du Code de l'environnement,
la réalisation du programme pluriannuel d'entretien de la rivière Orge
et ses affluents dans le département de l'Essonne,
pour la période 2023-2027,
projetée par le Syndicat de l'Orge, de la Rémarde et de la Prédecelle (SYORP)**

**SYNTHÈSE DE LA CONSULTATION DU PUBLIC
(articles L.120-1, L.123-19-1 du Code de l'environnement)**

Consultation du 21 mars au 11 avril 2023 inclus

Le projet d'arrêté déclarant d'Intérêt Général au titre de l'article L.211-7 du Code de l'environnement, la réalisation du programme pluriannuel d'entretien de la rivière Orge et de ses affluents dans le département de l'Essonne, pour la période 2023-2027, projetée par le Syndicat de l'Orge, de la Rémarde et de la Prédecelle (SYORP) a été soumis à la consultation du public du 21 mars au 11 avril 2023 inclus.

Le projet était consultable sur internet sur le site de la préfecture de l'Essonne :

- <http://www.essonne.gouv.fr/Publications/Autres-publications/Consultation-du-public/Consultation-des-projets-d-arretes/Eau>

et sur support papier à la Direction Départementale des Territoires - Service Environnement

Le public était invité à donner son avis par courriel à l'adresse suivante :

- ddt-se-be@essonne.gouv.fr ou par courrier à la DDT de l'Essonne - Service Environnement.

BILAN ET DÉCISION SUITES AUX OBSERVATIONS DU PUBLIC

Aucune remarque n'ayant été formulée, le projet d'arrêté ne fait l'objet d'aucune modification.

Evry-Courcouronnes, le 25/05/2023

L'adjointe au directeur départemental des territoires

Marine DE TALHOUET